

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU**

SÉANCE DU 01.10.2026

Date de la convocation : 24/09/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Nombre de procuration : 3

Date d'affichage : 05/10/2026

L'an deux mil vingt-six et le premier du mois d'octobre à 18 heures30, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : PERREAU Frédéric, DUVAL-BLAIZE Cécile, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, NIETO Jean-Marc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann.

Absent : JACQ Frédéric (procuration à Madame LEZEC Karine), PHILIPPE Anne (procuration à Monsieur BRIERE Yoan), BUREAU Elise (procuration à Monsieur LEVREL Yann).

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : LEVREL Yann

DÉLIBÉRATION N° 09

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux décisions modificatives ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

Vu la délibération n°13 du 19 février 2026 adoptant le budget primitif 2026 de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires relatifs aux opérations d'amortissement pour l'exercice 2026 ;

CONSIDERANT les éléments communiqués par le Service de gestion comptable concernant les crédits d'amortissement à inscrire au budget 2026 ;

CONSIDERANT qu'une décision modificative est nécessaire afin d'ajuster les crédits budgétaires correspondants

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 022-212203491-20261005-10_2026_09-DE

Imputation	OUVERT	REDUIT	Com
D F 023 023 (ordre)	1 583,26		
D F 042 681 (ordre)	6 861,81		
D I 040 13918 OPFI (ordre)	8 445,07		
R F 042 777 (ordre)	8 445,07		
R I 021 021 OPFI (ordre)	1 583,26		
R I 040 2802 OPFI (ordre)	579,00		
R I 040 2804182 OPFI (ordre)	6 282,81		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	8 445,07	8 445,07
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	8 445,07	8 445,07
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

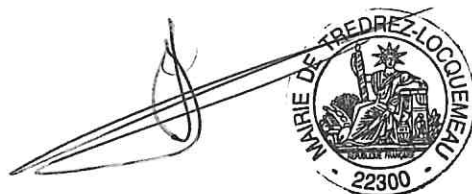
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** la décision modificative n°2 relative aux opérations d'amortissement pour l'exercice 2026.

PERREAU Frédéric, Maire,

*Délibération certifiée exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 05.10.2026*



LEVREL Yann,
Secrétaire de séance

